

LA VILLE PREND LE CONTROLE DES TRANSPORTS EN COMMUN

La Société
Montpelliéraine
des Transports
Urbains
créée le
1 Janvier

Depuis le 1 janvier 1979 les transports en commun sont dirigés par la Société Montpelliéraine de Transport Urbain (SMTU). Majoritaire à 65% dans cette société d'économie mixte, la ville a pris officiellement le contrôle de ce secteur dont le rôle social est essentiel dans la vie de la cité.

Le siège social de la nouvelle société est désormais à la Mairie, les bureaux étant installés rue de l'Industrie dans

Histoire d'une naissance

Depuis 1968 les transports en commun étaient dirigés à Montpellier par une société privée, la CTM. Voulant développer une politique hardie dans ce domaine (amélioration du réseau, tarifs préférentiels pour les plus défavorisés) le Conseil Municipal récemment élu avait dénoncé le 29 juin 1977 la convention et les avenants qui liaient la ville à la CTM.

Le 28 décembre 1977 le Conseil Municipal décidait la création d'une société d'économie mixte dans laquelle la ville serait majoritaire.

Le 28 Juin 1978 le dossier de constitution était transmis aux ministères intéressés (finances, transports et intérieur). Le comité interministériel donnait le 17 novembre 1978 son accord.

La Société Montpelliéraine de Transport Urbain prenait effet le 1 janvier 1979.

les installations autrefois occupées par la R.M.T.

Le capital de 600000 F. se répartit entre la ville, la Caisse d'Epargne (6,66%) la Chambre de Commerce (6,66%) la Chambre des Métiers de l'Hérault (0,08%), la Société Centrale d'Équipement du Territoire (16,56%), la Banque Populaire du Midi (3,33%) et la Caisse Régionale du Crédit Agricole (1,66%).

La formule de la société d'économie mixte a été préférée à celle de la régie car les travailleurs de la CTM voulaient (et c'est bien normal) conserver leurs avantages.

La SMTU disposera des 84 autobus de la CTM (les deux parties devraient rapidement tomber d'accord sur leur prix de rachat). la ville a par ailleurs commandé en 78 six nouvelles voitures et en achètera 17 autres au cours du premier semestre 79. Vingt trois nouveaux autobus seront donc en service cette année.

La SMTU reprend également les 235 employés de la CTM et dispose des dépôts et ateliers de la rue de l'Industrie et de Gimel qui appartiennent à la ville.

Des mesures sociales

Dix sept mille cartes gratuites sont actuellement distribuées aux personnes de plus de 65 ans, qui peuvent voyager à leur guise aux heures creuses de la journée.

La carte mensuelle des salariés qui a été maintenue à 40 F. depuis deux ans, alors que les coûts d'exploitation n'ont cessé de croître est la moins chère de France.

Le bénéfice du tarif réduit a été étendu à tous les titulaires d'un titre de réduction «famille nombreuse» (il était auparavant limité à 50%).

La carte scolaire (12 trajets pour 7,50F.) a baissé le coût des trajets des enfants de 50%.

Les chômeurs pourront effectuer 10 voyages gratuits tous les 15 jours (précédemment la gratuité ne concernait que 10 voyages par mois).

Depuis le 1 Janvier la correspondance gratuite a été instituée. Les montpelliérains peuvent donc changer de ligne en ne payant qu'un seul ticket (cela si le déplacement ne dure pas plus d'une heure) Voilà un ensemble de mesures sociales en faveur des usagers qui devrait permettre une plus grande fréquentation de ce mode de transport, seule solution rationnelle pour résoudre les problèmes de circulation que connaît notre ville.

Un effort d'information

M. Richard le directeur de la toute nouvelle SMTU a indiqué au cours de la présentation officielle de la société qu'un important effort pour améliorer l'information des usagers sera effectué.

Information à l'extérieur des bus, avec la mise en place de girouettes et indications des principaux arrêts sur les flancs des voitures. Information à l'intérieur avec l'affichage de plans complets des lignes, comme dans le métro parisien.

Des kiosques d'accueil seront également créés à proximité de la gare, Place de la Comédie et peut-être à la Paillade.

Le public doit en effet pouvoir s'adresser à des personnes compétentes susceptibles de lui fournir tous les renseignements dont il a besoin. M. Richard citait l'exemple de Nantes où 1000 à 1500 personnes sont ainsi reçues chaque jour.

Mieux desservir certains quartiers

Des efforts seront faits pour améliorer la desserte de certains quartiers. C'est ainsi qu'un prolongement de la ligne 9 permettra de desservir la gare routière et la cité Mion.

Le plan de circulation actuellement mis sur pied permettra d'une part d'améliorer le trafic des autobus en ville (12 KM de couloirs seront réservés aux transports en commun, dont 9 à contresens) d'autre part il facilitera la desserte des quartiers périphériques (grâce à l'aménagement du réseau des ceintures de la ville)

Georges Frèche devait enfin évoquer la possibilité d'étendre le réseau à certaines communes du district qui en feraient la demande. Les maires présents lors de la présentation de la SMTU, MM. Vailat (Lattes), Vidal (Clapiers) et Doumergue (Grabels) se montrèrent fort intéressés par ce projet.

«La ville est très ouverte à tout ce que permettra d'améliorer les relations au sein du district» devait déclarer Georges Frèche.

Ce projet ne pourra cependant pas être réalisé avant plusieurs mois, la SMTU et la ville devant pour l'immédiat axer tous leurs efforts sur l'amélioration du trafic à Montpellier.

Georges Frèche
Maire de Montpellier
Président de la SMTU

Notre photo

L'acte de naissance de la SMTU. De droite à gauche, MM. Richard, directeur de la SMTU, Frèche, Maire de Montpellier, Dugrand, adjoint au maire.

Le Conseil d'Administration

Neuf administrateurs ont été désignés par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration est composé comme suit :

- Ville de Montpellier : M. Frèche, maire ; M. Dugrand, adjoint au maire ; M. Velay, adjoint au maire ; M. Geneste, adjoint au maire ; M. Bosc, conseiller municipal ; M. Doumenc, conseiller municipal

- Caisse d'Epargne : M. Honnilh, secrétaire général de la Chambre de Commerce.

- Chambre de commerce : M. Vacher, vice président de la Chambre de commerce

- S.C.E.T. : M. Guillot de Suduiraut

Ont été élus président : M. Frèche ; Vice Président : M. Velay.

